



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE MALAUCENE

AR 2024 PAEE 6...059

ARRETE PORTANT PERMISSION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX D'ALIMENTATION
ENEDIS - 3 RUE DES PERES 22 04 2024

Le Maire de Malaucène,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Considérant la demande :

- De l'entreprise FGM de MAZAN (Vaucluse)
- Pour le compte de Monsieur BAUME afin d'exécuter des travaux d'alimentation ENEDIS
- Le 22 avril 2024
- 3 Rue des Pères (voir plan)

Considérant que pour assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules

ARRETE

Article 1 : le demandeur est autorisé à effectuer des travaux d'alimentation ENEDIS le 22 avril 2024 3 Rue des Pères (cf. plan)

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, la rue sera barrée.

Article 3 : le chantier devra être signalé à chaque extrémité des travaux.

Cet arrêté prendra effet dès la mise en place de la pré signalisation et de la signalisation réglementaires par l'entreprise et qui devront être apposées de telle façon que les véhicules n'aient pas à faire de marche arrière.

Article 4 : L'entreprise ci-dessus nommée fera siennes toutes les déclarations d'intention de commencement de travaux nécessaires à l'exécution de ce chantier.

Article 5 : la responsabilité du demandeur sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence du présent arrêté.

Article 6 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

Article 7 : Le commandant de la brigade de Gendarmerie de Malaucène et le Policier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront une ampliation et qui sera affiché sur le lieu du chantier.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au centre de secours de Malaucène,
- A la Gendarmerie
- A la Police Municipale
- A la Cove

Malaucène, le 04 avril 2024

Frédéric TENON, maire de MALAUCENE

Publication	Transmission	Notification

--	--



Publié le 10 avril 2024

Publication	Transmission	Notification

--	--